

Projet « Mise à Niveau des entreprises privées tunisiennes aux exigences Environnementales MNE »

Résidence Jawharat El Bouheira
3, Rue du Lac Wandermer
2035 Tunis

Adresse postale
B.P. 753
1080 TUNIS – Cedex

Tél. (00216) 71 964 805
Fax (00216) 71 961 751

E-Mail : gtz-mne@gnet.tn
Site web : www.gtz-tunisie-mne.org

Compte-rendu de la réunion du Comité de Suivi « ALLIANCE TUNISIENNE PUBLIC-PRIVE POUR L'ENVIRONNEMENT (APPE) »

Date et horaire : 12.7.07 à 09H30

Lieu : CITET

Liste des présents :

Mme Zohra Driss Becheur	UTICA
M. Amel Aouij Mrad	UTICA/Consultante en Droit de l'Environnement
M. Fathi Dridi	UTICA
M. Belgacem Hannchi	CITET/MEDD
M. Riadh Gharsallaoui	CITET/MEDD
M. Lotfi Msadki	CITET/MEDD
Mme Sandra Schenke	GTZ
Mme Ute Böttcher	GTZ
M. Josef Seitz	GTZ
M. Mohamed Abdennadher	GTZ-MNE
M. Otto Schmidt	GTZ-MNE
M. Ahmed Elleuch	GTZ-MNE

Ordre du jour :

Ouverture Dr Otto Schmidt

Présentation des travaux

GT1 /Thème : Manuel de Management de l'APPE/ Document final : M. Josef Seitz & M. Ahmed Elleuch/GTZ

GT2 /Thème : Promotion du Management des ZI/ Rapport : Mme Amel Aouij/UTICA

GT3 /Thème : Communication : M. Ahmed Elleuch/GTZ

GT4 /Thème : Promotion d'un processus de concertation Public-Privé sur les exigences réglementaires environnementales : M. Mohamed Abdennadher/GTZ

Projections futures(partenariats internationaux, ...) : M. Ahmed Elleuch/GTZ

Clôture par Mme Zohra Driss Becheur/UTICA & Mme Sandra Schenke/GTZ

Compte-rendu de la réunion :

Dr. Otto Schmidt a souhaité à tous les présents la bienvenue pour participer au 2^{ème} Comité de Suivi de l'Alliance Public-Privé pour l'environnement (APPE). Il a aussi rappelé de son retour en Allemagne, vers la fin de ce mois (19.7.07) après avoir dirigé pendant six ans les deux phases du projet MNE, où il a remercié les partenaires pour leurs contributions.

M. Ahmed Elleuch, l'Expert Manager GTZ/Appui à l'APPE, a procédé à la présentation du programme de la réunion, en commençant par donner un aperçu sur la structure du Manuel de Management de l'Alliance (GT N°1), puis M. Josef Seitz, Expert courte durée GTZ, a présenté d'une manière exhaustive quelques volets importants de ce manuel, à savoir :

La philosophie de l'Alliance Public-Privé pour l'Environnement

Se basant sur l'instauration du dialogue entre la partie publique et le secteur privé afin de vulgariser l'interprétation de la réglementation en matière environnementale dans le milieu industriel.

Les critères d'adhésion/

Eléments fondamentaux : une durée préliminaire limitée à 3 ans, une demande d'adhésion écrite, une attestation d'adhésion, le droit d'utiliser le logo (pour l'entreprise en général, mais pas pour faire de la publicité d'un produit) et l'adhésion est gratuite.

Critères généraux d'adhésion : uniquement les entreprises implantées en Tunisie peuvent y adhérer, une candidature préalable par voie écrite incluant une description des activités et une acceptation officielle (par écrit) de la candidature par l'APPE sera d'usage.

Critères spécifiques d'adhésion : Volontariat, l'engagement de se conformer à la réglementation nationale, l'intention d'implantation ou le maintien d'un système de management environnemental (ISO 14001, Système de Management Intégré QHSE), les entreprises bénéficiaires d'une expertise environnementale (GEP, DES/MNE, ou autres ...), les entreprises engagées dans une technologie propre ou dans un projet/programme environnemental, l'engagement de contribuer à la protection de l'environnement au-delà des exigences légales et la contribution significative à l'économie de ressources en MP, en eau et en énergie

La communication externe/

Les motivations des entreprises candidates à l'adhésion à l'APPE : pression réglementaire, intérêts socio-économiques, exigences des clients, pression du voisinage (citoyens, ONGs, ...)

La présentation de M. Seitz a été intercalée par des éclairages de la part de M. Ahmed Elleuch sur quelques contenus du manuel, dont p.ex. : l'organisation et le fonctionnement et le logigramme d'adhésion ainsi que l'évaluation de l'engagement de l'entreprise en vue d'une adhésion.

Prof. Amel Aouij Mrad, Juriste & Consultante en Droit de l'Environnement, a présenté les travaux du groupe N°2 « Promotion du Management des zones industrielles », en l'occurrence :

La synthèse du cadre juridique des GMGs/

Textes applicables : le cadre de leur action, la nature juridique, leurs missions et leur organisation.

La synthèse des problèmes constatés/

Problèmes d'ordre financier fiscal : GMGs/TVA, Double emploi/ Cotisation TCL ?

Double emploi/ Surtaxe (énergie) & TCL ?

Autres ...

Problèmes d'ordre institutionnel : Application clause de déchéance par l'AFI et artage de compétences (GMG & Communes)

Problèmes liés au cadre d'exercice des GMGs : pas de conventions collectives et absence de local et de moyens.

M. Elleuch s'est prononcé sur le contenu stratégique d'un plan de communication, qui soit adapté à la nature de l'initiative/APPE. Ce sujet fait actuellement l'objet de réflexion d'un groupe de travail (GT N°3), chapeauté par un expert international en communication, doté d'expériences similaires. La thématique a été présentée comme suit :

Etablissement d'un plan de communication (marketing) en direction des groupes cibles pour la mise en œuvre de l'Alliance Public-Privé pour l'Environnement (APPE) :

- Ce plan de communication devra s'articuler autour du plan de développement de l'APPE et tiendra en compte :
- Des cibles
- Des messages
- Des vecteurs (méthodes, outils, supports) à utiliser pour mieux véhiculer le message
- Il en résulte les actions suivantes :
- Formalisation des principaux axes de communication suivant les résultats escomptés.
- Conception et Création du code visuel : charte graphique

Pour chaque action de communication envisagée, on précisera :

- L'objectif principal
- Les cibles prédéfinies
- Le message à transmettre
- Le support (Dépliants, Affiches, Site web, ...)
- Le délai

→ Délai : 30.8.07

Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action de communication :

Afin d'accompagner l'APPE dans la mise en œuvre du plan de communication le Bureau de Liaison sera en charge d'animer des groupes de travail et de travailler sur la modélisation d'outils et de supports d'accompagnement d'entreprise

→ Délai : jusqu'au 30.6.08

M. Mohamed Abdennadher, Expert au près de la GTZ-MNE, a présenté les travaux du groupe de travail N°4, dont la thématique « *Promotion d'un processus de concertation Public-Privé sur les exigences réglementaires environnementales* » était le sujet du débat. Le contenu se présentait comme suit :

Synthèse de la problématique :

- Méconnaissance des textes applicables et défaut d'information des industriels
- Flou existant entre les différents intervenants, notamment l'ANPE, l'ONAS & la Direction Sécurité (MIEPME)
- Eligibilité au FODEP
- Respect mutuel Public/Privé
- Choix du bureau d'étude (ingénierie technique) & sélection de fournisseurs

« Pistes » d'amélioration :

A fournir à l'entreprise

Liste des principaux textes utiles aux industriels

Condensés des textes

A initier

L'élaboration de guides génériques d'exploitation des STEP, études de danger, Fodep, ...

Des ateliers de formation pour les experts contrôleur ANPE, les BEs, les industriels, les Agents de contrôle ONAS, ...

Prof. Aouij, en tant que juriste, a pu intervenir aussi lors de cette présentation pour fournir aux présents de l'éclairage nécessaire en matière institutionnelle.

M. Elleuch est intervenu à la fin de ces exposés pour avancer une réflexion sur la possibilité de faire connaître au public au delà des frontières l'Alliance Tunisienne Public-Privé pour l'Environnement et lui donner une dimension internationale.

Pour ce faire, une investigation dans ce sens sera lancée prochainement afin de conclure au 1^{er} semestre 2008 un partenariat avec une Alliance Environnementale Allemande, qui serait, le plus probable, le Pacte Environnemental de la Bavière.

Opportunité : Février 2008/ Conférence à Munich avec les instances du Land et le Consulat Tunisien à Munich. Les Dirigeants de l'APPE coopéreront avec la Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et de Commerce pour concrétiser la possibilité de présenter lors de cet événement l'Alliance Tunisienne.

Enfin, Mme Zohra Driss becheur, membre du bureau exécutif de l'Utica et Mme Sandra Schenke, la Directrice du bureau GTZ à Tunis, ont procédé à la clôture du comité, en souhaitant la bonne continuation au membres du bureau de liaison ainsi qu'aux groupes de travail dans leurs missions.

Bureau GTZ-MNE